

---

**Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2000**

3 mai 2000  
Français  
Original: anglais

---

New York, 24 avril-19 mai 2000

**Document de travail sur le processus d'examen renforcé  
présenté par les États-Unis d'Amérique**

1. Certains s'inquiètent de ce que le processus d'examen renforcé envisagé en 1995 n'a pas répondu aux attentes. Comme l'ensemble du processus, du commencement des préparatifs à la fin de la Conférence d'examen de 2000, n'est pas encore achevé, il est peut-être prématuré de formuler des conclusions définitives sur la nature du processus. À ce stade, toutefois, il semble souhaitable de commencer à envisager les divers éléments qui, collectivement, pourraient constituer une définition de travail complète de ce qui constitue un processus d'examen renforcé. Plusieurs facteurs pourraient être inclus dans une telle définition.

2. Premièrement, le processus a-t-il abouti à l'objectif recherché, à savoir préparer les participants aux nombreuses questions sur lesquelles la Conférence d'examen sera probablement appelée à se pencher? Assurément, le travail préparatoire qui a abouti à la Conférence d'examen de 2000 a réalisé cet objectif. Les innombrables discours, propositions et commentaires réunis semblent recenser les questions qui préoccupent les participants et décrire adéquatement l'éventail des idées sur lesquelles la Conférence de 2000 se penchera. Les représentants ont clairement identifié les nouvelles questions qui appellent l'attention, notamment celle des essais nucléaires en Asie du Sud. Les représentants sont aussi convenus qu'il était important que ces essais n'affaiblissent pas la norme de non-prolifération ni ne fournissent l'occasion à de nouveaux États de revendiquer le statut d'État doté d'armes nucléaires dans le cadre du Traité sur la non-prolifération. En outre, la plupart des États dotés d'armes nucléaires ont, lors de certaines séances du Comité préparatoire ou à toutes ces séances, fourni des renseignements pour informer les parties de leurs activités en matière de désarmement nucléaire. Les États non dotés d'armes nucléaires ont, quant à eux, fourni leur évaluation de l'adéquation de ces activités et recensé les mesures que, selon eux, les États dotés d'armes nucléaires devraient prendre.

3. Deuxièmement, le processus a-t-il permis d'examiner suffisamment les diverses questions d'organisation et d'administration qui doivent être résolues en préparation de la Conférence d'examen? À l'évidence, les préparatifs qui ont précédé la Conférence d'examen de 2000 ont permis de régler comme il fallait l'ensemble de ces questions, fournissant à la Conférence la structure organisationnelle de base qui lui est nécessaire pour mener ses travaux.

4. Troisièmement, les décisions prises durant le processus préparatoire ont-elles été suffisantes pour permettre au Comité préparatoire de faire des recommandations à la Conférence d'examen elle-même? À cet égard, il est clair que le Comité préparatoire n'a pu adopter des recommandations *de consensus* à l'intention de la Conférence d'examen. Néanmoins, un tel but n'est peut-être tout simplement pas à la portée d'un processus préparatoire qui doit prendre équitablement en considération les vues et les préoccupations de 187 États. De fait, l'histoire nous rappelle que les cinq dernières conférences d'examen ne sont parvenues à un résultat de consensus que deux fois seulement. Au lieu de rechercher un résultat qui demeurera toujours, au mieux, très difficile à atteindre, il est peut-être préférable d'envisager d'autres solutions.

5. À cet égard, il est peut-être souhaitable de formuler des distinctions claires quant à l'objet des différentes réunions préparatoires. Par exemple, le paragraphe 3 de la décision 1 relative au renforcement du processus d'examen envisage une réunion de comité préparatoire de deux semaines durant chacune des trois années précédant la Conférence d'examen, avec la possibilité d'une quatrième réunion si on le juge nécessaire. L'objet des deux premières réunions préparatoires pourrait être « d'*examiner* des principes, objectifs et moyens afin de promouvoir la pleine application du Traité, ainsi que son universalité » et celui de la troisième « de *faire des recommandations* » à ce sujet à l'intention de la Conférence d'examen. Les deux comités préparatoires ayant uniquement une fonction d'examen pourraient examiner les questions regroupées et, si des propositions sont présentées, les réunir à l'intention du troisième comité préparatoire et de la Conférence d'examen. Le troisième comité préparatoire pourrait également examiner des questions au sein des différents groupes et recevoir les propositions présentées, mais il ferait aussi un effort pour élaborer des recommandations de consensus ou recenser les questions prioritaires sur lesquelles il recommande à la Conférence d'examen de se pencher.

6. Comme il est difficile de parvenir à un consensus sur les questions à inclure, il conviendrait d'éviter de commenter les événements contemporains ou de prendre un « instantané ». En outre, une telle démarche convient mieux à la Conférence d'examen elle-même qu'aux réunions des comités préparatoires.

7. D'autres approches pourraient être envisagées pour ce qui est de l'organisation des deux premières réunions préparatoires. L'une pourrait consister à axer chaque réunion sur des questions de fond différentes, par exemple les utilisations pacifiques, les garanties et les zones exemptes d'armes nucléaires lors d'une réunion et la non-prolifération et le désarmement lors de l'autre. Une autre approche consisterait à organiser des séminaires et des exposés lors des réunions des comités préparatoires, en sus du débat en comité plénier, qui permettraient des échanges d'informations et des activités pédagogiques sur les sujets examinés.